

MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 19. - Qui ont pris part à la délibération : 19 - Convocation : 20/02/2023.

L'an deux mille vingt-trois, et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CHEMIN, Maire de la commune.

17 Présents : M. Christophe CHEMIN, M. Mathieu BARBERY, Mme Murielle RAVIART, M. Jean-Pierre OCULY, Mme Céline VITEL, M. Philippe LEJEUNE, M. José MENDES GONCALVES, Mme Aline HUTIN, M. Gervais RABASTÉ, Mme Sofia GEFFROY, Mme Katia BELLEBOIS, M. Clément DELAHAYE, Mme Mélanie BOULANGER, M. Gaëtan DEBAËR, Mme Myriam DRUET, Mme Ingrid D'ARANJO et M. Xavier GÉRARD.

2 Excusés : Mme Anne FRÉRET qui donne pouvoir à Murielle RAVIART,
M. Sébastien ROUSSEAU qui donne pouvoir à Mme Sofia GEFFROY.

Secrétaire : M. Jean-Pierre OCULY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les points supplémentaires suivants :

- Demande de subvention Région Hauts de France,
- Achat de terrain,
- Demande de subvention Fonds vert,
- Demande de subvention CAFO,
- Adhésion des EPCI au SE60.

1- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023.

Après avoir reçu les présidents des associations, et suite à la réunion du bureau municipal, Monsieur le Maire propose le versement des subventions 2023 comme suit :

	2022	2023	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas
AGEA	1 100 €	700 €	18			M. Debaër
AIPE	700 €	800 €	19			
Anciens combattants	200 €	200 €	19			
Cadan's Fit	500 €	500 €	17			Mmes Geffroy et Boulanger
Carrefour Amitié	800 €	700 €	19			
Connaissance et Sauvegarde	680 €	400 €	18			Mme Raviart
Croix Rouge	600 €	600 €	19			
Fitness boxe	700 €	800 €	19			
Football Club	600 €	700 €	18			M. Delahaye
Jardins familiaux	200 €	100 €	19			
Alors on joue !	250 €	250 €	18			Mme Geffroy
L'Atelier	100 €	100 €	19			
Pompiers de Clermont	150 €	150 €	19			
Restos du Cœur	500 €	500 €	18			Mme Geffroy
Souvenir Français	200 €	200 €	19			
Tribal Bikers	1 000 €	2 000 €	18			Mme D'Aranjo
Villacler – Art Brico	400 €	500 €	18			M. Gérard

2- CONTINGENT SCOLAIRE 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le contingent des écoles pour l'achat des fournitures scolaires et les sorties comme suit :

	2022	2023	%
Maternelle Orme	52 € / enfant	52 € / enfant	0.00 %
Elémentaire Chaplin	65 € / enfant	65 € / enfant	0.00 %
Elémentaire Orme	68 € / enfant	68 € / enfant	0.00 %
Voyage	16 € / enfant	16 € / enfant	0.00 %
RASED	800 €	800 €	0.00 %

3- SUBVENTION AU C.C.A.S. 2023.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, vote l'attribution d'une subvention de 4 000 euros au C.C.A.S. pour l'année 2023 ; Mmes Raviart, Vitel, Fréret, Boulanger et M. Debaër ne participent pas au vote.

4- PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE.

Monsieur le Maire présente l'état détaillé des frais de fonctionnement qui déterminent le montant des frais de scolarité des enfants domiciliés hors commune.

Charges de gestion courante	27 224.87 €
Fournitures	15 945.00 €
Sorties et transport	1 780.00 €
Personnel	122 082.23 €
Total	167 032.10 €

Le nombre total d'enfants scolarisés à Neuilly-sous-Clermont à la rentrée de septembre 2022 s'élevait à 175 enfants.

Le montant des frais s'élève donc à 954.47 € / enfant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à facturer les frais aux communes de résidence des enfants scolarisés à Neuilly-sous-Clermont.

5- PARTICIPATION AUX FRAIS DU RASED.

Monsieur le Maire présente l'état des frais annuels de fonctionnement du Réseau d 'Aide Sociale à l'Enfance en Difficulté (RASED).

Les communes adhérentes participent à hauteur du nombre d'élèves scolarisés sur leur commune au 1^{er} septembre 2022.

Les frais de fonctionnement se détaillent comme suit :

- Eau	139.00 €
- Electricité + chauffage	994.00 €
- Téléphone et internet	616.00 €
- Fournitures éducatives	444.00 €
- Frais de personnel	1033.00 €
- Assurance	83.00 €
- Copies	50.00 €
Total	3 359.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à facturer au prorata des frais de fonctionnement aux communes concernées suivantes :

Communes	Nombre d'élèves	Participation
Neuilly-sous-Clermont	175	567.40 €
Cambronne-lès-Clermont	116	376.10 €
Syndicat scolaire des Vignes Blanches	140	453.92 €
Nointel	115	372.86 €
Breuil le Sec	244	791.12 €
Breuil le Vert	246	797.60 €
TOTAL	1036	3359.00€

6- COMPTE DE GESTION 2022.

Après s'être fait présenter le budget 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandat, le compte de gestion délivré par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

accepte, le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

7- COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

Monsieur le Maire présente le détail du Compte Administratif 2022 puis quitte la séance.

Sous la Présidence de Madame Murielle RAVIART, doyenne d'âge de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2022 qui se détaille comme suit :

	Solde cumulé 2021	Affectation	Réalisation 2022	Solde cumulé 2022
Investissement	- 77 540,69 €		95 866,09 €	18 325,40 €
Fonctionnement	318 496,62 €	183 960,69 €	273 664,80 €	408 200,73 €
Total	240 955,93 €		369 530,89 €	426 526,13 €

Le Conseil Municipal, par 18 voix, approuve le compte administratif 2022.

8- AFFECTATION DU RESULTAT.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de 2022 comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Excédent 2022	18 325,40 €	Excédent 2022	408 200,73 €
Reste à réaliser Dépenses	126 605,00 €		
Reste à réaliser Recettes	217 082,00 €		
Total	108 802,40 €	Affectation	0,00 €
Affectation 1068	0,00 €		
Total	108 802,40 €	Total 002	408 200,73 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

9- VOTE DU TAUX DES TAXES.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal, 15 voix pour et 4 abstentions (Christophe CHEMIN, Jean-Pierre OCULY, Katia BELLEMBOS et Ingrid D'ARANJO), approuve les taux suivants :

	Base 2023	Taux 2023	Produit 2023
TFB	1 403 000 €	61.18 %	858 355 €
TFNB	53 100 €	64.17 %	34 074 €
TH	64 764 €	20.00 %	12 952 €
	TOTAL		905 382 €

10- BUDGET PRIMITIF 2023.

Monsieur le Maire propose d'équilibrer le Budget Primitif 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions 2023	1 438 122.00 €	1 411 006.00 €
Virement vers la section d'Investissement (023)	381 084.73 €	
Excédent fonctionnement 2022		408 200.73 €
Total	1 819 206.73€	1 819 206.73€

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Reste à réaliser	126 605.00 €	217 082.00 €
Propositions 2022	560 935.13 €	71 048.00 €
Affectation excédent de Fonctionnement (1068)		0.00 €
Excédent d'investissement 2022 (001)		18 325.40 €
Virement de la section de fonctionnement (021)		381 084.73 €
Total	687 540.13 €	687 540.13 €

Le budget primitif 2023 s'équilibre à 1 819 206.73 euros en fonctionnement et à 687 540.13€ en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 et autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements des crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5 % en Section de fonctionnement et en Section d'investissement.

11- REMBOURSEMENT ARRHEs LOCATION DE SALLE.

La réservation initialement prévue ayant été décalée, le remboursement ne pourra avoir lieu.
En conséquence ce point n'est pas soumis au vote.

12- DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION HAUTS DE FRANCE.

Le plan de financement est le suivant :

Plan de Financement prévisionnel d'un projet d'investissement
Nom de la structure : Mairie de Neuilly Sous Adresse : 56 rue d'Auvillers 60290 Neuilly Sous Clermont
Nature de l'opération : Rénovation énergétique du bâtiment mairie

Je soussigné, Christophe Chemin, Maire représentant légal du bénéficiaire certifie exacte les informations ci-dessous :

DEPENSES	Préciser H.T* ou T.T.C**	RESSOURCES	Préciser H.T* ou T.T.C**
Immobilisations Incorporelles		Autofinancement	
• Frais d'établissement		• Excédent ou réserves affectés à	16 234,84
- Frais de constitution (ex : frais de notaire)		• Provision pour renouvellement	
- Frais de 1er établissement (prospection, publicité)		Fonds propres	
- Frais d'augmentation de capital et d'opération diverses		• Cession d'éléments d'actif	
• Etudes, recherche, développement		• Augmentation du capital	
• Concessions et droits similaires, licences, logiciels		Subventions Publiques	
• Fonds commercial		• Etat [précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)]	
• Autres immobilisations incorporelles		Affaires sociales (DDASS)	
Immobilisations Corporelles		Culture (DRAC)	
• Terrains	0,0	Emploi/formation professionnelle (DDTEFP)	
• Agencement et aménagement de	0,0	Jeunesse et Sports (DDJS)	
• Constructions		Autres (DETR 40%)	30 823,23
- Bâtiments (détailler par lot)		• Collectivités territoriales	
Couverture		Région(s) [précisez le(s) direction(s) sollicité(s)]	
Maçonnerie		Département(s)	
Plomberie		Intercommunalité(s)	
Electricité		Commune(s)	
Autres - huisseries	57 916,67		
- Installations générales - agencements			
- aménagement des constructions			
• Aménagements d'infrastructure	0	• Organismes sociaux (à détailler)	
- Voirie		• Fonds européens (FAPL)	15 000,00
- Réseaux			
- Divers		• Autres organismes publics SE60	15 000,00
• Constructions sur sol d'autrui		Aides Privées (à détailler)	
• Installations techniques, Matériels et d	19 141,40	Donations, leg	
• Autres immobilisations corporelles		Mécénat	
- Transport		Fondation	
- Matériel de bureau et mobilier			
- Informatiques			
- Autres			
TOTAL DEPENSES	77 058,07	TOTAL RESSOURCES	77 058,07

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil régional des Hauts de France pour une subvention au titre de la rénovation énergétique du bâtiment mairie (changement de la chaudière et des huisseries du bâtiment mairie)

13- ACHAT DE TERRAIN.

Monsieur le maire expose que la parcelle cadastrée en section E numéro 1137a située 88 Ruelle Saint Suraine est en passe d'être divisée afin de permettre à la commune d'avoir un accès au tour de l'Eglise Saint Fiacre notamment pour le nettoyage régulier des gouttières par la commune.

Le propriétaire actuel a donné son accord au prix fixé par les services des Domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de 200 m² sur la parcelle cadastrée en section E numéro 1137a au prix de 12 000 euros, les frais de géomètres et d'acte notarié seront à la charge de la commune, et autorise Monsieur le Maire à signer ce document et tout acte afférent à ce dossier.

14- DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT.

Monsieur le Maire explique que les projets de travaux sur le bâtiment de la mairie (changement des huisseries, changement de la chaudière) entrent dans le cadre de la rénovation énergétique d'un bâtiment public et peut à ce titre, bénéficier de l'aide de l'Etat. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'Etat pour une subvention dans le cadre du Fonds Vert au meilleur taux proposé.

- Huisseries bâtiment mairie	- Montant HT	57 916.67 €
- Chaudière bâtiment mairie	- Montant HT	<u>19 141.40 €</u>
	Total	77 058.07 € HT

15- DEMANDE DE SUBVENTION CAF.

Monsieur le Maire explique que la CAF peut aider les communes au financement des équipements de la petite enfance, jusqu'à 60 %.

Le bâtiment est en fonctionnement depuis mars 1999, il convient de renouveler certains éléments de mobilier et de matériel éducatif.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante les demandes de renouvellement de matériel, mobilier et jeux pour le service enfance et jeunesse.

Nature	Quantité	Prix HT
Draisienne	6	573.00
Trottinettes	6	675.00
Jeu cuisine	1	1085.00
Bac à livres et tiroir	1	564.00
Siège bureau direction	1	309.00
Sièges visiteurs	2	304.00
Broyeur à papier	1	74.75
Tables primaires taille 140*80	6	1081.50
Tables primaires taille 120*80	4	631.00
Chaises primaires	24	1248.00
Parking vélos	1	370.00
Parking trottinettes	1	400.00
Porte savon mural	2	88.50
Porte serviette mural	2	63.50
Stores bureau directeur	2	1611.46
Stores salle primaire	2	2148.60
Stores salles maternelle	2	1611.46
TOTAL HT		12 838.77 €

Financement CAF 60%	7 703.26 €
Reste à charge de la commune	5135.51 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès des services de la CAF.

16- ADHESION DES EPCI AU SE60.

Monsieur le Maire expose que :

- La Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »
- La Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 1 abstention (Jean-Pierre OCULY), approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

17- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

► Rapport d'activités 2022 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche.

► Mme Myriam DRUET demande s'il y a une date limite pour obtenir les subventions d'aide au raccordement du réseau d'eaux usées.

Monsieur le Maire répond que la date limite du dépôt des dossiers de demande de subvention reste fixée à septembre 2024.

► Mme Aline ROLIN souhaite mettre des panneaux « humoristique », de type « souriez, vous êtes filmé » en amont de l'entrée du village pour aviser que la commune est sous vidéo protection.

Monsieur le Maire répond que la signalétique actuelle est conforme à la réglementation.

► Mme Myriam DRUET constate de plus en plus de véhicules en stationnement rue de la Commanderie, ce qui complique la circulation dans cette rue. Elle demande si la commune pourrait matérialiser des places de stationnement.

Monsieur le Maire répond que la matérialisation des places est réglementée et qu'elle diminuerait les possibilités de stationnement.

► M. Gaëtan DEBAËR demande où en est le projet sur la zone d'activités dite des Templiers.

Monsieur le Maire répond que les projets sont au point mort et que certains ne verront jamais le jour.

18- ELEMENTS DE CALENDRIER :

- Samedi 6 et dimanche 7 mai 2023 → Salon Zen, les Commerces en Fêtes !
- Lundi 8 mai 2023 → Cérémonie aux Monuments aux Morts.
- Dimanche 14 mai 2023 → Le Parcours du Cœur.
- Samedi 03 et dimanche 04 juin 2023 → Rendez-vous aux jardins de la Commanderie.
- Dimanche 25 juin 2023 → La Brocante.
- Samedi 1^{er} juillet 2023 → Kermesse des écoles – Les randonnées ARNV.
- Vendredi 14 juillet 2023 → « 14 juillet comme autrefois » Tribal Bikers.
- Samedi 26 août 2023 → Les Jeux Intervillages.

Séance levée à 20h45.

Le ___/___/___

Le Maire, M. Christophe CHEMIN.

Le ___/___/___

Le secrétaire, M. Jean-Pierre OCULY.

